

Prolongation voire renforcement de mesures d'urgence COVID :

Propositions de BAPN - mai 2021

La tâche principale du Réseau belge de lutte contre la pauvreté (BAPN) est de conseiller et de soutenir la politique fédérale de lutte contre la pauvreté, en partant de l'expérience des personnes vivant dans la pauvreté. BAPN représente les quatre réseaux régionaux de lutte contre la pauvreté et leurs associations affiliées où les pauvres prennent la parole : Netwerk tegen Armoede (NTA), le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP), Brussels Platform Armoede (BPA) et le Forum-Bruxelles contre les Inégalités (Le Forum).

Les propositions de BAPN sur la prolongation voire renforcement des mesures d'urgence COVID seront élaborées conjointement avec les réseaux régionaux de lutte contre la pauvreté sur la base des observations et constatations du terrain.

A. Communication

- **Traduction des mesures COVID19.**

Différentes associations et services ont permis la traduction multilingue des mesures COVID19 à destination de populations d'origine étrangère. Ces traductions sont essentielles pour permettre la diffusion des consignes sanitaires et assurer l'adhésion des populations à des mesures qu'elles puissent comprendre. Il est important non seulement de traduire les mesures, mais aussi d'assurer une présentation visuelle la plus claire possible, pour contrecarrer les barrières liées aux difficultés de lecture.

Les traductions sont disponibles ici :

- NL: <https://www.integratie-inburgering.be/corona-meertalige-info>
- FR : <https://setisw.com/infos-covid-19-multilingues/>

Un travail important sur la visualisation des mesures COVID a été réalisé par l'association locale "De Zuidpoort" : <https://dezuidpoortgent.be/corona-info/>

Recommandation: BAPN suggère qu'un budget soit dégagé pour assurer la prolongation de ces efforts de traduction, organiser des présentations visuelles et assurer une diffusion large auprès des publics concernés.

B. Protection sociale

- **Chômage temporaire COVID**

Le chômage temporaire COVID a été mis en place pour soutenir les nombreux secteurs dont les conditions de travail ont été fortement altérées, voire stoppées par la crise. Le confinement prend petit à petit fin mais les circonstances qui ont suscité la mise en place de la mesure restent : la crise

économique est là. Il faudrait éviter de grands plans de licenciement tant que les entreprises et employeurs n'ont pas retrouvé un peu de stabilité, et donc renforcer le système du chômage temporaire qui est autant un stabilisateur macroéconomique, une aide financière à la consommation de proximité donc au redéploiement économique, qu'un dispositif fort et important de lutte contre la plongée dans la pauvreté des personnes et ménages concernés.

Recommandation : BAPN suggère de prolonger les mesures de chômage temporaire COVID, en ce compris la forfaitisation du complément de l'Onem de 5,63 euros pour tous les travailleurs en chômage temporaire corona, quelle que soit la durée de travail.

- **Chômage temporaire des intérimaires**

Les travailleurs intérimaires qui devaient normalement continuer leur travail intérimaire auprès du même employeur, peuvent exceptionnellement faire appel au chômage temporaire pendant leur interruption de travail liée au COVID-19.

Recommandation : BAPN propose de prolonger la mesure pour ces travailleurs précaires et vulnérables.

- **Travailleurs d'entreprises adaptées**

Les travailleurs des entreprises de travail adapté, des ateliers sociaux et des ateliers protégés, peuvent bénéficier d'allocations de chômage temporaire sans diminution de leurs allocations d'invalidité.

Recommandation : BAPN propose de prolonger cette mesure pour les travailleurs d'entreprises adaptées

- **Gel de la dégressivité des allocations de chômage**

La crise économique est là. Il faudrait éviter de grands plans de licenciement tant que les entreprises et employeurs n'ont pas retrouvé un peu de stabilité, et donc renforcer le système du chômage temporaire qui est autant un stabilisateur macroéconomique, une aide financière à la consommation de proximité donc au redéploiement économique, qu'un dispositif fort et important de lutte contre la plongée dans la pauvreté des personnes et ménages concernés

Le contexte actuel de crise du marché du travail n'est pas de la responsabilité des demandeurs d'emploi. Les activer en diminuant leurs moyens financiers dans la recherche d'un emploi qui existe encore moins aujourd'hui qu'hier n'aurait que peu de sens, et serait contre-productif.

Recommandation : BAPN propose de prolonger le gel de la dégressivité des allocations de chômage.

- **Artistes**

Les artistes et techniciens du secteur culturel peuvent bénéficier d'une allocation de chômage sans subir de diminution en cas de cumul avec des droits d'auteurs, avec gel de la période de référence, et en facilitant l'accès aux artistes et techniciens pouvant prouver soit 10 prestations artistiques et techniques, soit 20 journées de travail dans une période de référence.

Recommandation : BAPN propose de prolonger cette mesure en attendant la nécessaire réforme du statut d'artiste.

- **Prolongement de la durée des allocations d'insertion**

La durée des allocations d'insertion, qui est normalement limitée à trois ans, est prolongée de en raison de la crise COVID-19. Le virus n'a pas disparu et ses conséquences économiques sont fortes.

Recommandation : BAPN propose de prolonger la durée des allocations d'insertion.

- **Prime COVID de 50 euros par mois**

Cette prime est octroyée aux bénéficiaires du revenu d'intégration, de la GRAPA et de l'allocation de remplacement de revenus.

Recommandation : BAPN propose de prolonger la mesure. Il s'agit également de pouvoir en faire bénéficier les personnes dans la sécurité sociale dont les revenus sont faibles et ne dépassent pas de plus de 50 euros le niveau du RIS.

- **Contrôles domiciliaires GRAPA**

Pour raisons de COVID, le gouvernement fédéral a décidé et prolongé un moratoire sur les visites domiciliaires de facteurs dans le cadre du contrôle de la condition de résidence principale et effective.

Recommandation : BAPN propose de maintenir la relation de confiance qui s'est engagée. Les bénéficiaires de la GRAPA doivent pouvoir continuer à être protégés de contacts non nécessaires avec le virus, quand bien même le taux de vaccination augmente dans cette tranche d'âge. Par ailleurs, alors que la société se déconfiner petit à petit et qu'une réforme est à venir sur la GRAPA, il ne faudrait pas que les contrôles reprennent sous leur forme actuelle avant que la réflexion sur une réforme ne soit aboutie : le mode de contrôle génère des formes d'assignation à résidence des bénéficiaires.

- **Contrôles sociaux CPAS**

Actuellement, si un usager ne parvient pas à fournir un ou des document(s) au CPAS et que cela peut se justifier au vu des circonstances liées au COVID-19, cela ne peut pas constituer un motif de refus d'aide ou un motif de sanction. Le travailleur social acte cette difficulté dans son rapport social. Au vu des circonstances et de la situation économique actuelle, le CPAS doit faire preuve de davantage de souplesse dans l'appréciation de la condition de disposition au travail. Les conditions d'octroi sont donc à apprécier sous l'angle des démarches concrètes qui peuvent raisonnablement être effectuées au regard de multiples facteurs (santé, garde d'enfants, accès à l'outil informatique, etc.). En raison des circonstances actuelles, les visites à domicile peuvent être suspendues et reportées à une date ultérieure. Elles ne sont envisagées que dans les situations d'urgence sociales et/ou dans la mesure où elles sont indispensables pour communiquer avec l'utilisateur, à condition que les mesures préventives d'hygiène et de sécurité établies puissent être garanties, tant pour le travailleur social que pour l'utilisateur.

Recommandation : BAPN propose de maintenir ces recommandations du SPP Intégration sociale instaurant un principe de confiance, dans l'intérêt des bénéficiaires.

- **Augmentation temporaire de 15% du taux de remboursement aux CPAS du montant du revenu d'intégration.**

Recommandation : BAPN propose de prolonger cette augmentation temporaire.

- **Soutien financier aux associations soutenant les travailleuses et travailleurs du sexe (500 000 euros libérés en décembre 2020).**

Les montants sont insuffisants et les travailleuses et travailleurs du sexe ont particulièrement souffert.

Recommandation : BAPN propose de renforcer la mesure financièrement.

- **Budget dédié à l'ouverture de nouvelles places d'accueil pour les LGBTQIA+ victimes de violences**

Un budget de près d'un million d'euros a permis la création de nouvelles places d'accueil à Bruxelles (15 places), en Wallonie (10 places) et en Flandre (10 places).

Cette mesure était importante, mais le nombre de places créée ne rencontre pas les besoins. Les violences intrafamiliales ont fortement augmenté avec la crise covid, et elles sont particulièrement fréquentes chez les jeunes LGBTQIA+.

Recommandation : BAPN propose de renforcer la mesure

- **Garantie-pension**

Les travailleurs mis au chômage temporaire COVID continuent à constituer leur pension complémentaire ; les professionnels de la santé pensionnés ou bénéficiaires de la GRAPA ne sont pas pénalisés financièrement s'ils reprennent le travail dans le cadre de la lutte contre la pandémie ; la GRAPA ou la pension peut actuellement être cumulée avec l'allocation de chômage temporaire, le droit passerelle et l'indemnité d'incapacité de travail.

Recommandation : BAPN propose de renforcer la mesure

C. **Travail et économie**

- **Accès de personnes étrangères au marché du travail**

L'accès des demandeurs d'asile au marché du travail est possible, à condition que ceux-ci aient bien introduit leur demande auprès du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA). Ils peuvent travailler pendant la durée de la procédure, y compris pendant la durée de l'éventuel recours devant le Conseil du Contentieux des Etrangers.

Recommandation : BAPN propose de prolonger la mesure et de l'étendre à l'ensemble des personnes sans titre de séjour. BAPN soutient les actions visant à obtenir une procédure de régularisation des personnes sans papiers basée sur des critères clairs.

D. **Endettement et impôt**

- **Assurances pour les particuliers**

Le gouvernement et le secteur des assurances ont noué un accord visant ce que les entreprises d'assurance fassent preuve de flexibilité à l'égard des clients en difficulté et veillent à ce qu'ils restent protégés en permanence.

Recommandation : BAPN recommande la prolongation de l'accord obtenu chez Assuralia.

- **Impôt des personnes physiques**

L'année dernière, un délai supplémentaire de deux mois a été automatiquement accordé en plus du délai normal de paiement et sans application d'intérêts de retard pour le paiement de l'impôt des personnes physiques, de l'impôt des sociétés, de l'impôt des non-résidents et de l'impôt des personnes morales. Pour le paiement des dettes relatives à l'impôt des personnes physiques ou des sociétés, établies avant le 12 mars 2020, il existait également des mesures de soutien et des délais de paiement supplémentaires. Sur demande individuelle, la possibilité d'obtenir une exonération des intérêts de retard et/ou une remise des pénalités était aussi prévue.

Nous savons déjà que de nombreuses personnes auront une désagréable surprise en recevant leur déclaration d'impôts cette année. Les syndicats ont calculé que pas moins de 600 000 travailleurs au chômage temporaire COVID ont payé trop peu d'impôts à la source. En conséquence, ils devront rembourser une somme considérable aux autorités fiscales, et cela, alors que beaucoup ont connu une année financière très difficile.

Recommandation : BAPN demande que les mesures qui étaient en vigueur l'année dernière s'appliquent également cette année. BAPN demande également aux autorités fiscales de réviser leurs pratiques de recouvrement rigides qui, dans de nombreux cas, prévoient une période de remboursement de 12 mois seulement.

- **Augmentation temporaire des seuils d'insaisissabilité**

Les seuils d'insaisissabilité sont augmentés de 20% jusqu'au 30 juin.

Recommandation : Vu que la situation sanitaire actuelle ne permet toujours pas une réouverture complète de notre économie, BAPN demande que l'augmentation temporaire des seuils d'insaisissabilité sera prolongée. BAPN demande également une meilleure définition de la date de fin dans la loi. Il devrait être précisé que cette mesure s'applique aux revenus perçus ou pour lesquels des droits ont été ouverts pendant la période définie.

- **Prolongation des délais dans le cadre des ventes judiciaires et amiables à forme judiciaire**

Dans le cadre des ventes judiciaires et des ventes amiables à forme judiciaire de biens immobiliers qui ne sont pas soumis à l'article 17, le juge peut fixer un délai dans lequel la vente doit avoir lieu. Lorsque ce délai expire entre le 1er novembre 2020 et le 30 juin 2021, le gouvernement a prolongé ce délai de six mois de plein droit.

Recommandation : BAPN demande une nouvelle prolongation de ces délais car les mesures sanitaires actuelles ne permettent pas encore une réouverture complète de notre économie.

- **Liste des biens insaisissables**

La liste des biens insaisissables est très obsolète. Les outils de communication numérique (téléphones mobiles, ordinateurs portables, tablettes, etc.), dont la nécessité est devenue plus évidente que jamais pendant la crise COVID, ne sont pas inclus dans cette liste. Cependant, ces biens sont souvent saisis car ils sont dans beaucoup de cas les seuls à avoir une certaine valeur.

Recommandation : BAPN demande une mise à jour de la liste des biens insaisissables et une interdiction de la coupure de connexion à l'internet.

E. Santé

- **Diminution de la TVA à 6 % pour les masques et les gels hydroalcooliques**

De nombreuses populations vivant à la rue ou dans des conditions de précarité extrêmement importantes nous ont rapporté combien le coût de l'achat des masques et produits hydroalcooliques était prohibitif. L'usage des masques généralisé a fait du recours à ces masques un service public essentiel.

Recommandation : BAPN propose d'organiser la distribution gratuite de ces outils essentiels pour la lutte contre le virus.

- **Gratuité des tests**

Avec le déconfinement progressif et potentiellement la mise en place de passeports vaccinaux, il est à prévoir que l'exercice de droits économiques, sociaux et culturels soit conditionné soit à un passeport vaccinal soit à la confirmation d'un test PCR ou autres négatif. Il serait regrettable que l'accès notamment à la culture ne soit pas considéré comme « essentiel » et qu'un test ne soit pas gratuit si c'est dans le but de participer à une représentation culturelle ou plus largement, à une partie de la vie en société. Il serait anormal que des considérations financières empêchent aux personnes qui le souhaitent de réaliser des tests, donc à la fois de participer à la maîtrise de l'épidémie et de garantir au même titre que tous les autres leur inclusion dans la société. Attention donc aux risques d'exclusion sociale renforcée que les tests payants pourraient générer en période de déconfinement.

Recommandation : BAPN recommande de continuer la gratuité des tests COVID en cas de prescription d'un médecin, de symptômes suspects ou de cas contact, et d'élargir cette gratuité à toutes les situations pour lesquelles un test serait nécessaire pour être inclus dans la vie sociale.

- **Aide médicale urgente**

La délivrance de l'attestation d'aide médicale urgente n'est pas nécessaire pour la prise en charge par l'Etat des frais liés aux soins prodigués aux personnes sans titre de séjour durant COVID.

Recommandation : BAPN propose de continuer cette mesure.

- **Vaccination**

Recommandation : BAPN propose de poursuivre les efforts financiers visant à ce que le vaccin soit gratuitement accessible. Il s'agit aussi de poursuivre les efforts sur le terrain pour aller à la rencontre des populations en précarités pour proposer prioritairement une vaccination. Notamment, la mise en place d'équipes mobiles pourrait être envisagée ailleurs qu'à Bruxelles.

F. Energie

- Tarifs sociaux énergie

Une mesure fédérale étend le bénéfice du tarif social pour l'électricité et le gaz aux personnes bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM). Cette mesure temporaire est d'application du 1er février 2021 au 31 décembre 2021. Or, les problèmes d'accès à l'énergie et de dettes d'énergie continueront après la crise sanitaire immédiate : la crise sociale préexistait à la crise, les inégalités se sont renforcées, et les prévisions économiques prévoient déjà que les conséquences économiques de la crise sanitaire et sociale renforceront les appauvrissements. Déjà aujourd'hui, les factures augmentent et les provisions mensuelles vont aussi augmenter du fait des surconsommations liées au confinement en 2020-2021.

Recommandation : BAPN suggère de rendre cette mesure structurelle.

- Fonds mazout : Délai pour une demande d'aide financière au CPAS

Hors COVID, les citoyen.ne.s disposent de 60 jours pour faire parvenir au CPAS leur demande, à compter de la date de livraison. En COVID, ce délai a été prolongé et il a été décidé que la période COVID soit considérée comme de force majeure. De nombreux publics nouvellement vulnérables arrivent dans les CPAS et leur information quant aux aides disponibles est parcellaire. Le non recours aux droits aux fonds mazout est important. Nous avons eu beaucoup de retours sur l'importante conditionnalité dans les CPAS, et le fait que le principe de confiance vu la période difficile devait continuer à être encouragé dans le cadre des enquêtes sociales.

Recommandation : BAPN suggère de prolonger le fait de considérer la période actuelle comme étant de force majeure, et d'envisager déjà l'hiver 2021-2022.

G. Logement

- Reprises d'expulsions

Il n'y a actuellement plus de moratoire sur les expulsions. Ceci conduit à des situations regrettables où des personnes sont mises à la rue sans toujours bénéficier de possibilités de relogement alors que le confinement, même si partiel, continue. Par ailleurs, des recommandations ont été faites de tenter de négocier entre propriétaires et locataires une baisse de loyer temporaire du fait de COVID, mais cette situation a pu difficilement s'appliquer notamment du fait que certains propriétaires ont besoin de cette rentrée d'argent pour vivre. Il ne faudrait cependant pas que ceci amène à des risques d'expulsion pour des locataires encore plus précaires.

Recommandation : BAPN propose d'étudier la possibilité (et l'applicabilité juridique, vu le niveau de pouvoir) de la mise en place d'un fonds – qui pourrait notamment être alimenté par le fédéral lequel perçoit dans l'IPP les impôts issus des revenus immobiliers – et permettrait à des petits propriétaires aux revenus insuffisants et fragilisés par la crise qui en démontreraient la nécessité de bénéficier d'une compensation. Ceci permettrait de diminuer la tension locataires-propriétaires dans des conflits locatifs, lorsque le locataire n'arrive plus à payer ses loyers et que les revenus et le patrimoine du propriétaire rendent la perception de ce loyer, même en situation de crise, immédiatement nécessaire. La mesure pourrait ainsi également être ciblée pour éviter que l'argent public débloqué soit trop fortement capté par les propriétaires qui en auraient une moindre nécessité.

H. Sans-abrisme et absence de chez soi

- Dispositifs d'accueil de sans-abris

Le fédéral a libéré des subsides pour garantir des places d'accueil au centre de Trêves à Bruxelles, et dans les villes d'Anvers, Gand, Charleroi et Liège. L'absence de chez-soi, le mal-logement et le sans-abrisme étaient un phénomène en explosion constante avant la crise. Celle-ci a renforcé la tendance et précipité des milliers de personnes dans les difficultés de logement.

Recommandation : BAPN suggère de prolonger le soutien à ces dispositifs d'accueil, et d'envisager leur renforcement, voire leur extension à d'autres villes. Dans des perspectives touristiques moroses, il serait utile de nouer des accords avec le secteur hôtelier. Mais il est surtout urgent pour BAPN que le fédéral s'engage dans un plan structurel de sortie du sans-abrisme.

I. Aide alimentaire

- Aide alimentaire de crise

La crise de l'accès à l'alimentation a été criante durant COVID. Le renforcement du soutien financier à l'aide alimentaire a été un mal nécessaire. Dans une période de transition, il faut insister que ces moyens de crise mis en place aujourd'hui ne puissent devenir la solution structurelle de demain. Mais une chute brutale du financement lié à l'aide alimentaire précipiterait tout autant les personnes dans la détresse. BAPN estime que la solution structurelle face à la montée des détresses alimentaires est la hausse substantielle de l'ensemble des revenus au minimum au-dessus du seuil de pauvreté. Sur l'aide alimentaire comme en ce qui concerne les négociations relatives à l'AIP, BAPN est favorable à la hausse des revenus davantage qu'à la mise en place de chèques alimentaires ou de consommation pour soutenir les moyens d'existence et de subsistance des populations.

Recommandation : Sur la question de l'aide alimentaire, BAPN propose d'entamer une réflexion sur un plan de transition progressive d'un modèle de soutien alimentaire de crise vers une stratégie d'éradication de la pauvreté par l'augmentation des revenus minimum. Dans l'intervalle, il faudrait éviter des chutes brutales de soutiens financiers.

J. Justice et détention

- Vaccination

Depuis le premier mai, une campagne de vaccination s'organise à destination des agents pénitentiaires ainsi que des détenus âgés de plus de 65 ans ou présentant des troubles sous-jacents. Celle-ci a lieu avec des équipes mobiles, et aucun détenu ne devra quitter la prison.

Le retour à la vie sociale doit pouvoir s'observer pour l'ensemble de la population. Il s'agit ici d'une question de santé mentale, mais aussi d'assurance élémentaire d'une vie minimale digne. Les détenu.e.s ne pourraient en être privé.e.s plus longtemps, d'autant vu les conditions d'isolement, d'enfermement et de vie déplorables que vivent certains de nos établissements pénitentiaires.

Recommandation : BAPN propose que la vaccination soit étendue aussi vite que possible non seulement aux détenus, mais également à leurs familles pour assurer la sécurité sanitaire garantir des possibilités sécurisantes de relations sociales essentielles.

- Visites et santé mentale

Depuis le 25 mai, les visites et contacts possibles ont été fortement restreints avec les détenus, pour cause de COVID. Ces restrictions très fortes sont terribles à vivre pour les détenus comme pour les familles concernées. Une des mesures les plus fortes avait été d'interdire tout contact physique entre les détenus et leurs visiteurs sous peine de privation de visite et de quarantaine consécutive, mais cette mesure n'a pas empêché l'entrée du virus dans les prisons et des foyers épidémiques, encore récemment.

Recommandation : BAPN demande qu'en parallèle avec la campagne de vaccination qui doit être renforcée dans les prisons, des solutions soient trouvées (notamment par le biais du recours aux tests) pour assurer un droit de visites aux détenus qui revienne au plus vite à la normale. Dans le cas où ce ne serait pas possible, BAPN soutient les revendications du secteur sur la nécessité de diminuer la population carcérale, notamment en libérant les détenus en détention préventive (donc innocents) qui ne présentent pas de risque pour la société le plus immédiatement possible, avec un accompagnement de sortie.